



SNUDI
FO
34

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
Professeurs des écoles, PsyEN EDA, AESH,
Contractuels de l'Education Nationale

Bulletin d'adhésion 2021

1. Je renseigne mes informations :

Nom : Prénom : Né le : / /

Corps : Fonction :

Échelon : Depuis le : / / École :

Adresse personnelle :

Tél. : Courriel : @

Je déclare adhérer au SNUDI-FO (date et signature) :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : snudi.fo34@gmail.com

2. Je calcule ma cotisation annuelle en fonction de mon statut :

Enseignant en fonction : Cotisation de base

Echelon	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur					130 €	140 €	150 €	165 €	180 €
PE	130 €	135 €	140 €	150 €	160 €	170 €	185 €	200 €	215 €
Hors classe	195 €	210 €	230 €	245 €	260 €				

+ Majorations

Enseignant ASH, IMF : +7€
IMF IEN ou CPD : +12€
Chargé d'école : +3€
Directeur 2-4 classes : +8€
Directeur 5-9 classes : +10€
Directeur 10+ cl. : +15€

Enseignant en fonction à **temps partiel** : quotité de service % (calcul au prorata)

AVS-EVS : 50 € **Stagiaire (PES)** : 50 € **Retraité** : 80 € **Congé parental, dispo** : 30 €

 **Ma cotisation s'élève à :** €

3. Je choisis mon mode de règlement :

Je règle ma cotisation en chèque(s) à l'ordre du SNUDI-FO34 (max. 10 chèques). Je joins les chèques au bulletin et je note la date d'encaissement au dos.

Je règle ma cotisation par **prélèvements automatiques** (10 prélèvements). Je remplis le mandat ci-dessous et **je joins un RIB** à mon bulletin d'adhésion.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT – N° national d'émetteur : 452 955

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si ma situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom / Prénom / Adresse du titulaire du compte :

Compte à débiter : Code BIC :

Code IBAN : / / / / /

Créancier : Snudi-FO 34 – UDFO – Maison des syndicats, 474 allée Henri II de Montmorency, 34000 MONTPELLIER



Se syndiquer, c'est le premier des droits : celui qui permet de défendre tous les autres.

Le **SNUDI-FO 34** est le syndicat Force Ouvrière des enseignants, des psychologues scolaires, des AESH et des contractuels du 1^{er} degré de l'Hérault. Ses locaux sont situés à la **Maison de syndicats**, au 474 Allée Henri II de Montmorency, à Montpellier

Le Snudi-FO 34 fait partie :

- de la Fédération nationale de l'Enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (**FNEC FP-FO**)
- de la Fédération générale des Fonctionnaires (**FGP-FO**)
- de la confédération Force Ouvrière (**CGT-FO**).

Se syndiquer donne des droits :

- Participer à la **vie démocratique** du syndicat et des fédérations auquel il appartient.
- Bénéficier gratuitement d'une **Protection Juridique « risques professionnels »**
- Recevoir diverses documentations et **publications** :



La force du syndicat :

- C'est son **nombre de syndiqués** : sa représentativité (c'est-à-dire son poids auprès des autorités) et ses moyens financiers en dépendent. Les ressources du Snudi-FO 34 proviennent uniquement des cotisations de ses adhérents.
- C'est son **indépendance** : pour défendre nos revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié à aucun gouvernement ou parti politique.



66% de la cotisation syndicale est déductible des impôts !

Ainsi par exemple, la cotisation d'un AVS ou d'un stagiaire ne lui revient en réalité qu'à **17€ par an** après crédit d'impôts.

Pour nous contacter : snudi.fo34@gmail.com

Notre site internet : <http://snudifo34.fr/>